



## BAREME HONORAIRES au 01.03.2022

**-TRANSACTION** : honoraires 5% TTC (tva 20%) à la charge de l'acquéreur maximum (avec un minimum forfaitaire de 5000€ ttc)

En cas de partage d'affaire avec un confrère le barème et la charge des honoraires seront ceux appliqués par le détenteur du mandat.

**-ESTIMATION**: offerte dans le cadre d'une mise en vente ou opération commerciale ,150€ ttc maximum dans tout autre cas

**-LOCATION** : - honoraires pour visite , constitution du dossier et rédaction du dossier à la charge du bailleur 8€ ttc /m2 TTC maximum (TVA 20%)

- honoraires pour visite , constitution du dossier et rédaction du dossier à la charge du locataire 8€ ttc/m2 TTC maximum (TVA 20 %)

- frais états des lieux 3€ ttc /m2 maximum charge bailleur et locataire

La délivrance d'une note est obligatoire